



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipement, transports et logement : services extérieurs

Question écrite n° 17026

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les moyens attribués aux « messieurs moto ». Ces inspecteurs départementaux de la sécurité routière (IDSR), agents de la DDE, ont pour rôle de sensibiliser les services de la DDE aux problèmes spécifiques rencontrés par les motards. Ils participent aux enquêtes REAGIR (réagir par des enquêtes sur les accidents graves et par des initiatives pour y remédier) et à l'établissement du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). Or les heures passées par ces agents de la DDE en tant que « monsieur moto » ne sont pas systématiquement prises en compte par leur DDE, il en est de même de l'indemnisation de leurs frais. Les initiatives extérieures auxquelles ils participent se font également bénévolement. Pour toutes ces raisons, beaucoup démissionnent alors qu'ils assurent pourtant des missions essentielles en matière de sécurité routière et de prévention des risques. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures, au niveau budgétaire notamment, pour que les « messieurs moto » puissent assurer leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17026

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3097